

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ORCIERES
Département des Hautes-Alpes**

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2022

Convocation en date du : 21/11/2022
Nbre de membres en exercice : 15
Nbre de membres présents ou représentés : 15
Nbre de membres ayant pris part au vote : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'An Deux Mille Vingt Deux, le Vingt Huit Novembre à Vingt Heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ORCIERES légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick RICOU, Maire

Etaient présents : Mr. BOUTON Jean-François, Mme GERVAIS Marie-Françoise, Mr. GIRAUD-MARCELLIN Gérard, M. GIRAUD-MOINE Lionel, M. Michel GIRAUD-TELME, M. Julien HAUWILLER, M. Gérard REY, Mme RICOU Claude, Mr RICOU Patrick, M. RICOU Yannic, Mr. ROUIT Sébastien, M. Bruno SARRAZIN.

Absent excusé :

Absents :

Absents représentés : Mme Martine GIRAUD-MOINE (représentée par M. Lionel GIRAUD-MOINE)
Mme Florence PRIMAULT (représentée par Mr Sébastien ROUIT)
Mme Fanny REBOUL (représentée par Mme Marie-Françoise GERVAIS)

Secrétaire de séance : Mr Julien HAUWILLER

2022-105 : Régularisation foncière les Tourrengs

M. Jean-François Bouton se retire et ne prend pas part à cette délibération.

Le Maire rappelle aux membres du conseil les travaux de modification de la voie d'accès aux Tourrengs : modification du profil en long et du tracé de la voie qui ont occasionnés un agrandissement de son emprise.

De ce fait, les propriétaires suivants ont été touchés :

Parcelle	Propriétaire	Surface	Zonage PLU
A492	M. et Mme Bouton	12	Ub
A836	M. et Mme Gueydan	37	A
A831	M. et Mme Gueydan	11	A
	Total Gueydan	48	
A837	Cts Romanet	100	Nht
A829	Cts Romanet	1	Nht
A828	Cts Romanet	6	Nht
A1219	Cts Romanet	2	A
A478	Cts Romanet	11	Nht
A1216	Cts Romanet	4	Nht
	Total Romanet	124	

D'autre part les consorts Romanet ont fait connaître leur intérêt pour l'acquisition de la parcelle A1217, qui a été elle aussi amputée de 81 m² suite à l'élargissement de la voie. Après un rendez-vous sur place avec le premier et le troisième adjoint, il a été convenu de céder une partie seulement de cette parcelle (voir plan ci-joint) la surface approximative restante serait donc de 829 – 81 = 748 m². Elle sera ajustée sur le plan des emprises dressé par le géomètre.

Après avoir fait cet exposé, Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée de se prononcer de l'opportunité de ces acquisitions, de fixer les prix de vente, de se prononcer sur la vente d'une partie de la parcelle A1217 aux consorts Romanet et éventuellement d'en fixer le prix de vente.

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES
(Jean François Bouton ne prend pas part au vote)

- **Approuve** l'acquisition de l'emprise de la voie telle que détaillée dans le tableau ci-dessus
- **Fixe** les prix de vente comme suit :

Propriétaire	Surface	Prix au m ²	Montant
Bouton	12	3,00€	36,00€
Gueydan	48	3,00€	144,00€
Romanet	124	3,00€	372,00€

- **Approuve** la cession d'une partie de la parcelle A1217 (environ 748 m²) aux consorts Romanet et fixe le prix de vente à 3,00€/m²
- **Dit** que les frais de notaire sont à la charge de la commune,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces transactions,
- **Demande** l'incorporation des parties acquises au domaine public.

Le Maire,
Patrick RICOU

